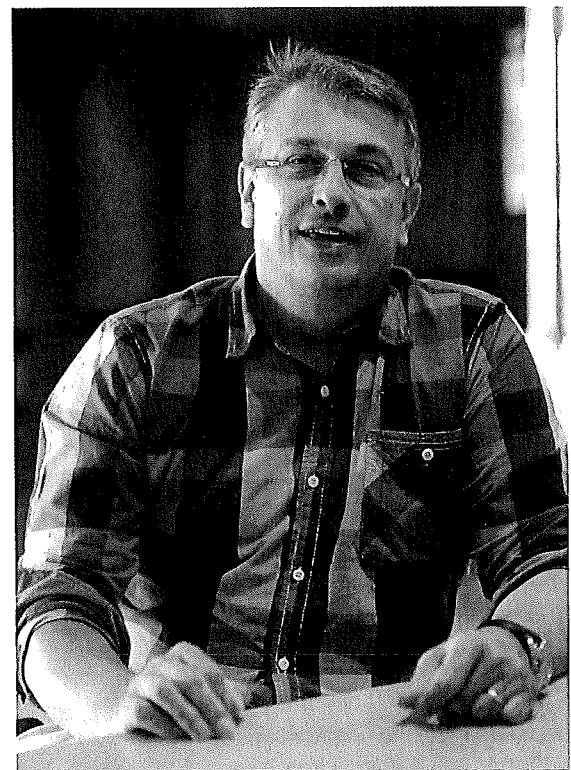


BOTOX® CONTRE INCONTINENCE URINAIRE

Moins de fuites pour une meilleure qualité de vie

Botox® ne permet pas seulement de masquer les rides. Dans la Sep, il est utilisé en France contre la spasticité. Et, depuis 2011, il est proposé après échec des médicaments pour traiter l'incontinence urinaire due à l'hyperactivité du muscle de la vessie. Explications du Dr Loïc Le Chapelain, médecin de médecine physique et réadaptation au Centre MPR de Lay-Saint-Christophe, près de Nancy.



« Les effets bénéfiques sont observés dans un délai d'une à deux semaine(s) après l'injection et durent en moyenne neuf mois. »

accru d'infections. Enfin, bien sûr – et surtout ! – ce traitement améliore la qualité de vie.

FF: Comment Botox® agit-il ?

Dr L.L.C. : La toxine botulique agit en bloquant la contraction ➡

Faire Face : Dans quels cas Botox® peut-il être proposé chez une personne atteinte de Sep ?

Dr Loïc Le Chapelain : La toxine botulique de type A (Botox® des laboratoires Allergan) a obtenu l'autorisation de mise sur le marché pour le traitement des personnes atteintes de Sep ayant une incontinence urinaire par hyperactivité vésicale. C'est-à-dire des personnes dont la vessie se contracte de façon intempestive, souvent trop tôt au cours du remplissage et sans raison particulière. Le diagnostic est affirmé à l'aide d'un bilan urodynamique. Ce traitement n'est prescrit que lorsque les médicaments pris par voie orale ne sont pas suffisamment efficaces et chez des personnes capables d'accepter, et de réaliser par la suite, des auto-sondages intermittents. La

vessie étant "paralysée" il n'est, en effet, plus possible d'avoir une miction volontaire.

FF: Quel est l'intérêt de ce traitement ?

Dr L.L.C. : Il a de nombreux avantages. Il permet de diminuer les fuites urinaires – voire, dans certains cas, de les faire disparaître, de réduire la dose ou d'arrêter les médicaments pris par voie orale pour ces mêmes symptômes mais aussi de réduire les risques à moyen et long terme pour le haut appareil urinaire.

L'hyperactivité vésicale est, en effet, non seulement inconfortable mais dangereuse car elle augmente la pression dans la vessie et peut être à l'origine d'un reflux d'urine dans les uretères et les reins. Sans parler du risque

☞ des muscles. Dans le cas présent, on l'injecte en différents points (une vingtaine ou une trentaine) dans le muscle de la paroi vésicale, le détrusor (voir encadré), ce qui bloque ses contractions anarchiques. La vessie n'est plus hyperactive... mais elle est paralysée, ce qui suppose, on l'a dit, la réalisation d'auto-sondages.

Une étude va bientôt être lancée pour évaluer si, à plus petite dose, Botox® pourrait stabiliser la vessie sans la paralyser car cela permettrait de proposer cette technique aux patients qui ne peuvent pas s'auto-sonder. Les résultats seront connus en 2015.

FF : Comment se déroule le traitement ?

Dr L.L.C. : Les injections sont effectuées par un chirurgien urologue au bloc opératoire. Il va introduire un fibroscope (caméra) dans l'urètre (le canal évacuateur des urines) jusqu'à la vessie et, à l'aide d'une aiguille fine, injecter la toxine en plusieurs points dans l'épaisseur de la paroi.

Le type d'anesthésie dépend de la présence ou non d'une sensibilité résiduelle au niveau du périnée (très souvent une anesthésie locale est suffisante). Le plus souvent le geste peut être réalisé en hospitalisation de jour.

FF : Combien de temps est-ce efficace ?

Dr L.L.C. : Les effets bénéfiques sont observés dans un délai d'une à deux semaine(s) après l'injection et durent en moyenne neuf mois. Les injections peuvent

La vessie : comment ça marche ?

La vessie est un muscle creux dont la portion musculaire est appelée détrusor. Elle permet de stocker les urines qui lui arrivent des reins par les uretères et de les expulser *via* un conduit appelé l'urètre. Ce conduit est muni d'un dispositif de fermeture, le sphincter. Lorsque la vessie se remplit, le sphincter est fermé pour éviter les fuites. La hausse de pression dans la vessie envoie un signal au cerveau pour lui indiquer, par une sensation de "besoin", qu'il faut envoyer les ordres pour la vider. Le détrusor se contracte alors pour expulser les urines et, dans le même temps, le sphincter (qui est aussi un muscle) se relâche pour les laisser s'écouler. Des atteintes neurologiques peuvent "gripper" cette synergie en empêchant le cerveau de communiquer avec la vessie. Dans ce cas, soit le détrusor se contracte de manière anormale (hyperactivité vésicale), ce qui donne envie d'aller uriner fréquemment ou sans pouvoir attendre, soit le sphincter se contracte de manière anormale (hypertonie) et là, la vessie a du mal à se vider correctement et entièrement.

être renouvelées lorsque l'effet s'estompe (à condition de respecter un délai minimum de trois mois). L'intervention est remboursée par l'Assurance maladie.

FF : Quels sont les effets indésirables possibles ?

Dr L.L.C. : Des douleurs de vessie, une hématurie (présence de sang dans les urines), une infection urinaire. Mais ces troubles sont transitoires et réversibles. Plus rarement, une faiblesse musculaire généralisée (là encore réversible) peut survenir.

FF : La toxine botulique n'est-elle pas utilisée également contre l'hypertonie sphinctérienne ?

Dr L.L.C. : Cette toxine est parfois utilisée pour paralyser le sphincter de l'urètre. En effet, si le détrusor se contracte bien pour expulser les urines mais que le sphincter ne se relâche pas, les urines ne peuvent s'écouler normalement car le robinet (le sphincter) reste fermé. On aboutit à une rétention des urines dans la vessie, qui va être à l'origine d'infections, de calculs ou encore de fuites

lorsque la vessie est trop remplie (c'est le principe du trop-plein). Mais aucune toxine botulique commercialisée ne possède l'autorisation de mise sur le marché dans cette indication. Les données de la littérature (dose, indications...) et les bénéfices ne sont pas aussi bien documentés que pour les injections dans la vessie. ●

Texte Attilaïde Robert-Géraudel
Photo Frédéric Mercenier



La toxine botulique, un poison

La toxine botulinique est... une arme bactériologique. Il s'agit d'une neurotoxine produite par une bactérie du genre *Clostridium botulinum* qui paralyse les muscles. Une propriété dangereuse mais utile : chez les patients atteints de Sep elle est exploitée pour limiter les spasmes et dystonies afin d'améliorer la marche ou faciliter les soins de nursing.